

## Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et utilisation en 2014

Nature de la délégation	Date de l'AGM (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Montant nominal maximum en cas d'émissions de titres de créance	Utilisation en 2014
<b>Augmentation du capital social</b>					
Autorisation d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	6 mai 2014 (Résolution 12)	26 mois (5 juillet 2016)	25 millions d'euros <sup>(1)</sup>	-	Néant
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.	6 mai 2014 (Résolution 13)	26 mois (5 juillet 2016)	25 millions d'euros <sup>(2)</sup>	100 millions d'euros <sup>(3)</sup>	Néant
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange.	6 mai 2014 (Résolution 14)	26 mois (5 juillet 2016)	25 millions d'euros <sup>(2)</sup>	100 millions d'euros <sup>(3)</sup>	Néant
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.	6 mai 2014 (Résolution 15)	26 mois (5 juillet 2016)	20 % du capital de la Société tel qu'existant à la date de l'opération par période de 12 mois <sup>(2)</sup>	100 millions d'euros <sup>(3)</sup>	Néant
Autorisation de fixer librement le prix d'émission en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme au capital, sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital social.	6 mai 2014 (Résolution 16)	26 mois (5 juillet 2016)	10 % du capital de la Société tel qu'existant à la date de l'opération par période de 12 mois (avec une décote maximale de 20 %) <sup>(2)</sup>	-	Néant
Augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.	6 mai 2014 (Résolution 17)	26 mois (5 juillet 2016)	15 % de l'émission initiale <sup>(2)</sup>	15 % de l'émission initiale <sup>(3)</sup>	Néant
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société.	6 mai 2014 (Résolution 18)	26 mois (5 juillet 2016)	10 % du capital social au moment de l'émission <sup>(2)</sup>	100 millions d'euros <sup>(3)</sup>	Néant
<b>Stock-options, Attributions gratuites d'actions et Épargne salariale</b>					
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital réservées aux adhérents d'un PEE. <sup>(4)</sup>	6 mai 2014 (Résolution 20)	26 mois (5 juillet 2016)	100 000 euros <sup>(1)</sup>	-	Néant
Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées. <sup>(4)</sup>	3 mai 2012 (Résolution 23)	38 mois (2 juillet 2015)	2 % du capital de la Société au jour de la décision du Directeur	-	Néant

Nature de la délégation	Date de l'AGM (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Montant nominal maximum en cas d'émissions de titres de créance	Utilisation en 2014
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés liées.	6 mai 2014 (Résolution 21)	38 mois (5 juillet 2017)	3 % du capital de la Société à la date du 6 mai 2014	-	Décisions prises par le Directoire au cours de ses réunions du 23 juin 2014 et du 12 novembre 2014
<b>Réduction du capital par annulation d'actions</b>					
Réduction de capital par annulation d'actions <sup>(4)</sup>	6 mai 2013 (Résolution 14)	26 mois (5 juillet 2015)	10 % du capital social par période de 24 mois		Néant
<b>Programme de rachat par ANF Immobilier de ses propres actions</b>					
Rachat d'actions <sup>(4)</sup>	6 mai 2014 (Résolution 11)	18 mois (5 novembre 2015)	10 % du capital à la date de réalisation des achats Montant maximum de 106.383.420 euros Prix maximum de rachat : 60 euros		Utilisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans le cadre du contrat de liquidité aux fins d'animation du marché ;</li> <li>• en vue de leur attribution au profit de salariés et de mandataires sociaux</li> </ul>

(1) Plafond autonome.

(2) Avec un plafond nominal global d'augmentation de capital de 25 millions d'euros pour les émissions d'actions autorisées par les 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> résolutions (19<sup>e</sup> résolution).

(3) Avec un plafond nominal global de 100 millions d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances autorisées par les 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> résolutions (19<sup>e</sup> résolution).

(4) Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2015.